



**IPPACTTO** : Intervention Pharmaceutique dans le Parcours de soins coordonné du patient atteint de Cancer et Traité par Thérapie Orale

## LES NOUVEAUTES

**Avis favorable** du comité de protection des personnes Est II (02/12/2019)

### Mise à jour des critères de non inclusion

1. Patient bénéficiant d'un traitement anticancéreux en IV ou en SC
2. Patient bénéficiant déjà d'un anticancéreux par voie orale (VOC)
3. Patient bénéficiant d'une thérapie orale de type hormonothérapie de première génération
4. Patient bénéficiant déjà d'un parcours pharmaceutique coordonné
5. Patient participant à un programme d'éducation thérapeutique incluant un pharmacien
6. Patient déjà inclus dans un essai clinique interventionnel
7. Patient bénéficiant d'une VOC en ATU
8. Patient en établissement sanitaire ou médico-social
9. Patient protégé, sous tutelle ou incapable de donner son consentement libre et éclairé
10. Patient ne parlant pas français
11. Patient incapable de lire le français
12. Impossibilité de se soumettre au suivi de l'essai pour des raisons géographiques, sociales ou psychiques.
- 13. Patients de 70 ans et plus présentant des troubles cognitifs identifiés par le G-CODE** (ajouté après commentaires du CPP)

=> *L'évaluation des critères gériatriques (G-CODE), déjà prévue au protocole pour chaque patient ≥ 70 ans, sera désormais réalisée avant la randomisation du patient et non après.*



## PROCHAINES ETAPES

Février 2020 :

➔ Mise en exploitation de l'e-CRF

Février – Mars 2020 :

➔ Mises en place

➔ Début des inclusions

*Vous avez des questions ?*

**CONTACTEZ NOUS !**



omedit.pdl@chu-nantes.fr